



D.2021.10.20.2.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 20 Octobre 2021

2 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE TISSEO-COLLECTIVITES (SMTTC) AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS

2.2 – Désignation d'un représentant de Tisséo-Collectivités (SMTTC) auprès de l'Observatoire Régional des Transports Occitanie/Pyrénées Méditerranée

L'an deux mille vingt et un, le vingt octobre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MISIAK Nicolas	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Carles)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe	X		
SANGAY Dominique		X (M. Lubac)	
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que Monsieur Philippe PERRIN a démissionné de ses fonctions de membre du bureau du SMTC et par conséquent de ses fonctions de représentant du SMTC au conseil d'administration de l'Observatoire Régional des Transports Occitanie/Pyrénées Méditerranée, son poste est devenu vacant.

Il est proposé au Comité Syndical de désigner un nouveau représentant du SMTC au sein de l'ORT Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.

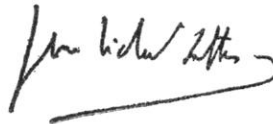
* *
*

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président :
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : DESIGNE Monsieur Nicolas MISIAK comme représentant au sein de l'ORT Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES